

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**une demande de crédit d'étude de CHF 200'000.- pour les études de projet de réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge constitue l'un des projets prioritaires de cette législature pour la Municipalité. Compte tenu de l'état général de la rue et des réseaux souterrains de cette rue bordée de commerces, située au cœur du centre-ville, ainsi que de son patrimoine architectural, le potentiel de requalification en un espace public de qualité au bénéfice de l'ensemble des usager.es est considérable.

Historiquement, la rue fait partie de l'ancien Faubourg de la Plaine, et comporte deux bâtiments emblématiques d'intérêt régional : la Maison Rouge, bâtie au XVIII^e siècle, à l'origine du nom de la rue, et l'église catholique Saint-Pierre. La rue est située aux abords d'objets inscrits à l'inventaire des monuments non classés (bâtiments ECA n° 337, 344, et 348) ainsi que d'un ensemble classé Monument historique (ECA 355 et fontaine). C'est à partir des années 1950 que la rue a finalement pris l'apparence actuelle, abritant de nombreux commerces et deux restaurants avec terrasse à l'angle formé avec la Rue de la Plaine.

Ainsi, le réaménagement de cette rue s'inscrit dans les planifications en cours autour du centre-ville, avec une volonté de modérer le trafic automobile, de favoriser les modes doux et de centraliser le stationnement. En effet, la rue a une fonction de desserte secondaire, assurant les accès locaux, avec de faibles charges de trafic. Le réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge constitue donc l'opportunité de diminuer l'emprise de la route, au niveau de la circulation et du stationnement, au profit d'une revalorisation de l'espace public (patrimoine architectural, surfaces commerciales au rez-de-chaussée, aménagements pour les modes de circulation doux, végétalisation). Enfin, le renouvellement des conduites et collecteurs souterrains est également prioritaire, offrant la possibilité d'un chantier unique, limitant les nuisances pour les riverain-es et les commerçant.es ainsi que les impacts sur le trafic.

Un avant-projet sommaire a été réalisé par un groupement d'ingénieurs mobilité, d'architectes-paysagistes et d'ingénieurs civils. Le périmètre étudié comprend l'ensemble de la Rue de la Maison-Rouge et ses abords directs, en particulier les débouchés sur l'Avenue Haldimand au nord et la Rue de la Plaine au sud. La figure 1 ci-contre précise ce périmètre.



Figure 1 - Périmètre du projet

Le présent préavis fait état des résultats de cette étude, dont le principe d'aménagement a été validé par la Municipalité. Il présente également une demande de crédit d'étude dans le but de développer le projet de l'ouvrage et le projet d'exécution et de mener à maturité cette réalisation dans les meilleurs délais.

Résultats de l'étude d'avant-projet sommaire

L'étude d'avant-projet sommaire des aménagements de surface a été effectuée par le groupement composé des bureaux Christie&Gygax, Profil Paysage et Jaquier Pointet, et finalisés en janvier 2022. Les plans et coupes présentés dans ce préavis sont issus de cette étude.

Cette proposition a été envoyée le 7 février 2022 à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour examen préalable des services de l'Etat, qui a délivré le 31 mai 2022 un préavis favorable, moyennant quelques modifications mineures.

Enjeux

Les enjeux de ce projet de réaménagement sont les suivants :

- viser une vitesse pratiquée inférieure à 30km/h ;
- mettre en valeur le patrimoine de la rue : Maison Rouge, fontaine, église, etc. ;
- valoriser les différents commerces et terrasses et la largeur des itinéraires piétons ;
- sécuriser les traversées piétonnes ;
- adapter le gabarit de la chaussée à un sens unique au profit des espaces piétons ;
- améliorer la récolte des eaux pluviales (ex : récolte à ciel ouvert) ;
- préserver (voire augmenter) le nombre de places de stationnement actuel pour les vélos (+4 places) .

Exploitation de la voirie

En termes de mobilité, le projet prévoit le maintien du sens unique sud-nord de la Rue de la Maison-Rouge, avec un réaménagement de son espace voirie en espace de qualité. Ce projet tient compte des contraintes liées au stationnement et aux accès privés. Le contre-sens cyclable y sera autorisé.

Ainsi, afin de renforcer le statut de desserte locale de la rue, la proposition prévoit que les débouchés sur la Rue de la Plaine au sud et l'Avenue Haldimand au nord soient traités par des trottoirs traversants.

En ce qui concerne le régime de circulation, l'aménagement en zone de rencontre (20 km/h) a été privilégié à une zone 30 en raison du caractère plutôt piétonnier du centre-historique, à l'étroitesse de la rue, de l'absence d'autres voiries débouchant sur celle-ci, de cheminements piétons plutôt longitudinaux (en direction du Canal oriental et du parvis de l'église) et d'une vitesse pratiquée aujourd'hui déjà inférieure à 30 km/h. L'aménagement d'une zone de rencontre permet ainsi de traiter la voirie à niveau, d'aménager des espaces conviviaux pour les commerces et restaurants et d'accentuer la destination piétonne de la rue (priorité aux piétons sur toute la rue). Ce régime de vitesse permet en outre d'autoriser un contre-sens cyclable, ce que ne permettrait pas une zone 30, compte tenu du gabarit restreint à certains endroits.

La figure 2 ci-après donne un aperçu des règles de circulation et de l'offre en stationnement pour les différents modes prévus par le projet.

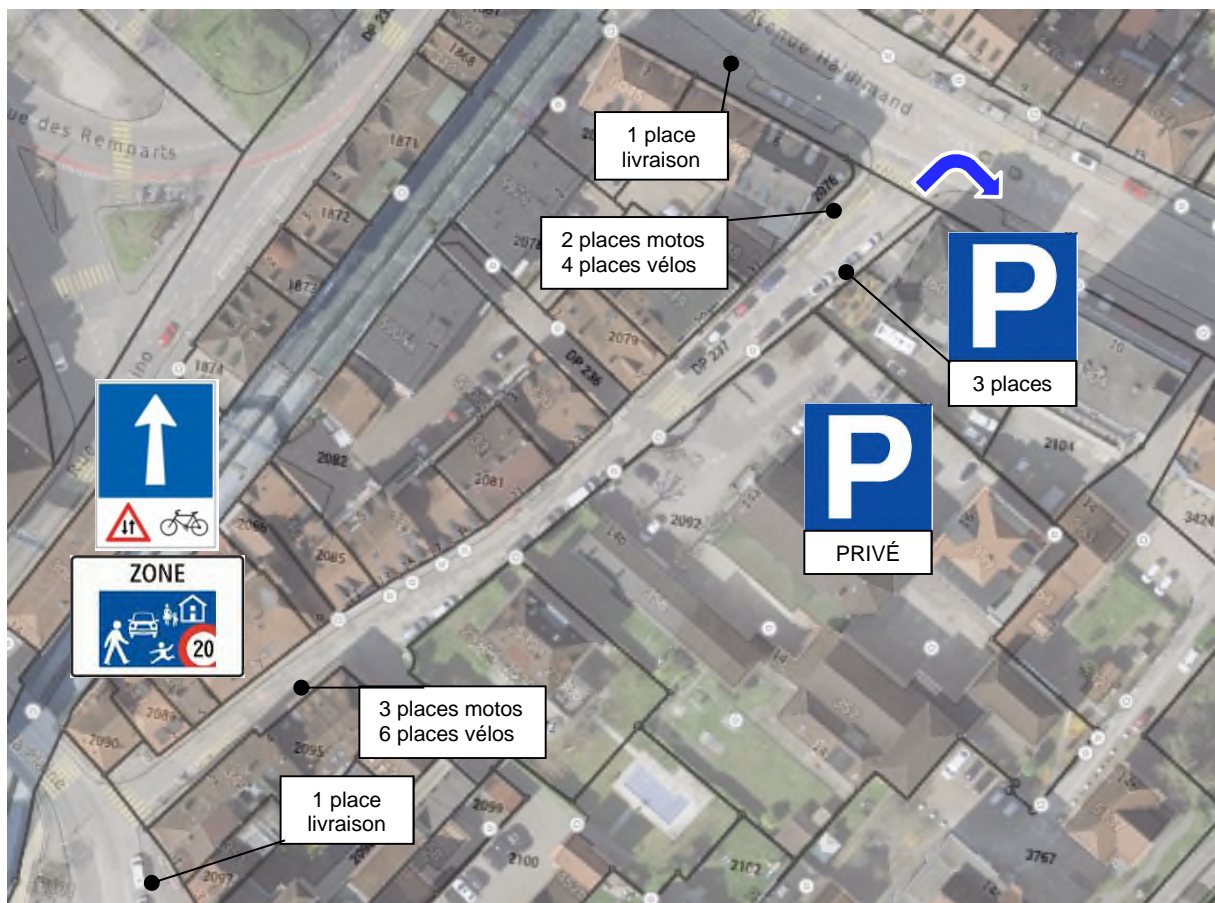
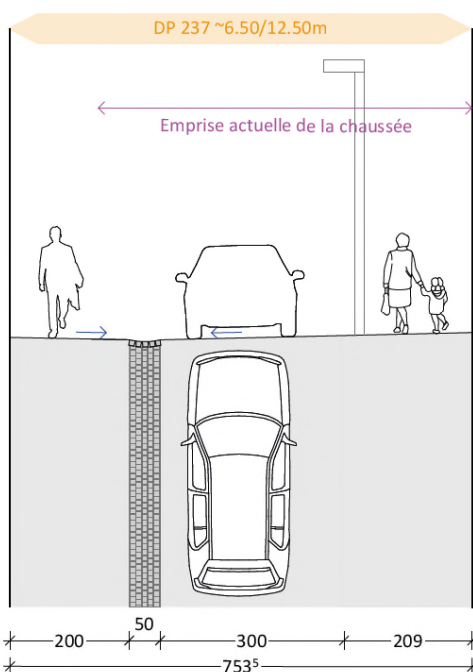


Figure 2 - Règles de circulation et offre de stationnement

Principes d'aménagement

Les deux coupes-types ci-dessous illustrent les principes d'aménagement de la rue en fonction de sa largeur.

Coupe AA'



Coupe BB'

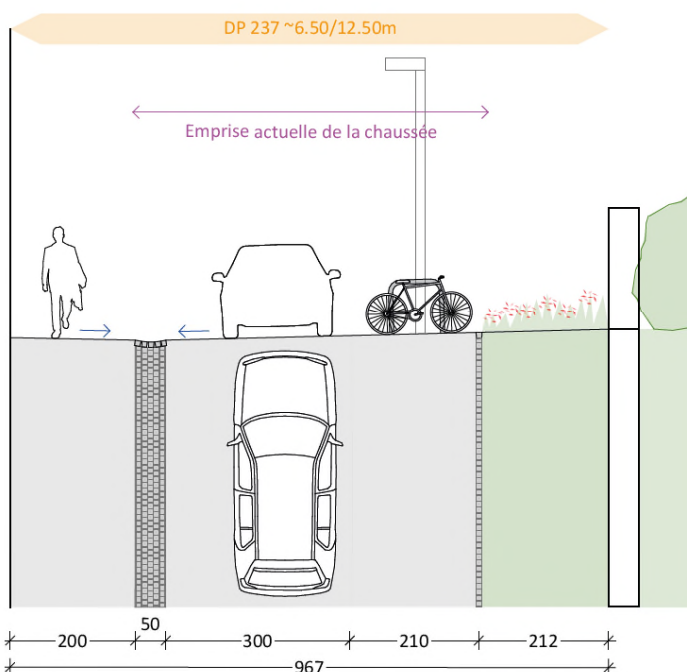


Figure 3 - Coupes-types

Les principes d'aménagement de la rue en zone de rencontre sont les suivants :

- **Aménagement à niveau** : Le revêtement est prévu de façade à façade, une rigole permettra de récolter les eaux pluviales à ciel ouvert.
- **Végétalisation** : En lien avec le passé de la rue, ouverte sur de vastes jardins, le projet prévoit la végétalisation de la rue grâce à l'aménagement de bandes plantées plus ou moins larges permettant l'installation de végétation en pied de mur. En plus de contribuer à la qualité esthétique de la rue, ces micro-jardins contribuent à l'apport de biodiversité en ville et permettent de ponctuellement désimpermeabiliser les sols.
- **Revêtements de sol** : Sous réserve de l'état du revêtement actuel, le revêtement en galets existant sous la chaussée de l'impasse à proximité de la fontaine est restauré pour affirmer une certaine privacité de la ruelle, en rappel du passé. Les abords de la fontaine sont aménagés de façon à créer une placette arborée : un lieu de rencontre et d'échanges entre usagers locaux.
Afin de mettre en évidence le cheminement menant au Canal oriental et de valoriser les continuités piétonnes, le revêtement en pavés béton est prolongé jusqu'à la rigole.
- **Trottoirs traversants** : Comme expliqué plus haut, les débouchés sur l'Avenue Haldimand et la Rue de la Plaine se font par l'aménagement de trottoirs traversants donnant la priorité aux piétons.
- **Stationnement** : Les places de stationnement maintenues sont aménagées en extrémité de rue côté Avenue Haldimand. L'espace à disposition permet la réalisation de trois places de stationnement. En effet, l'espace disponible est contraint par le projet de la Paroisse St-Pierre qui prévoit un nouvel accès sur la rue.

Les photographies ci-dessous illustrent les principes d'aménagement (végétalisation, revêtement et stationnement) par des références à l'étranger.

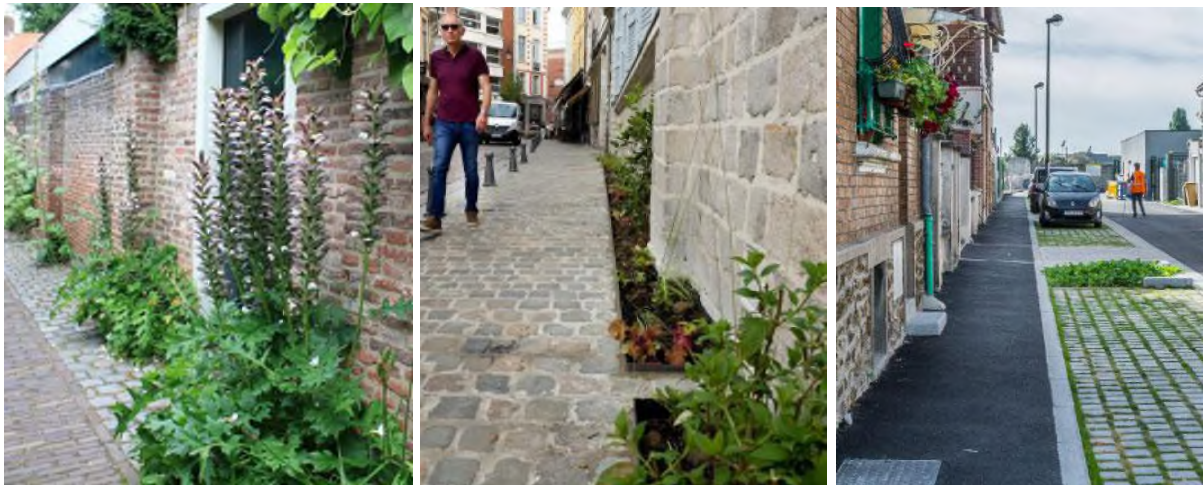


Figure 4 - (de gauche à droite) références aux Pays-Bas, à Lille (France) et à Montreuil (France)

Les plans ci-après (figure 5) illustrent le projet tel que présenté dans le dossier d'examen préalable.

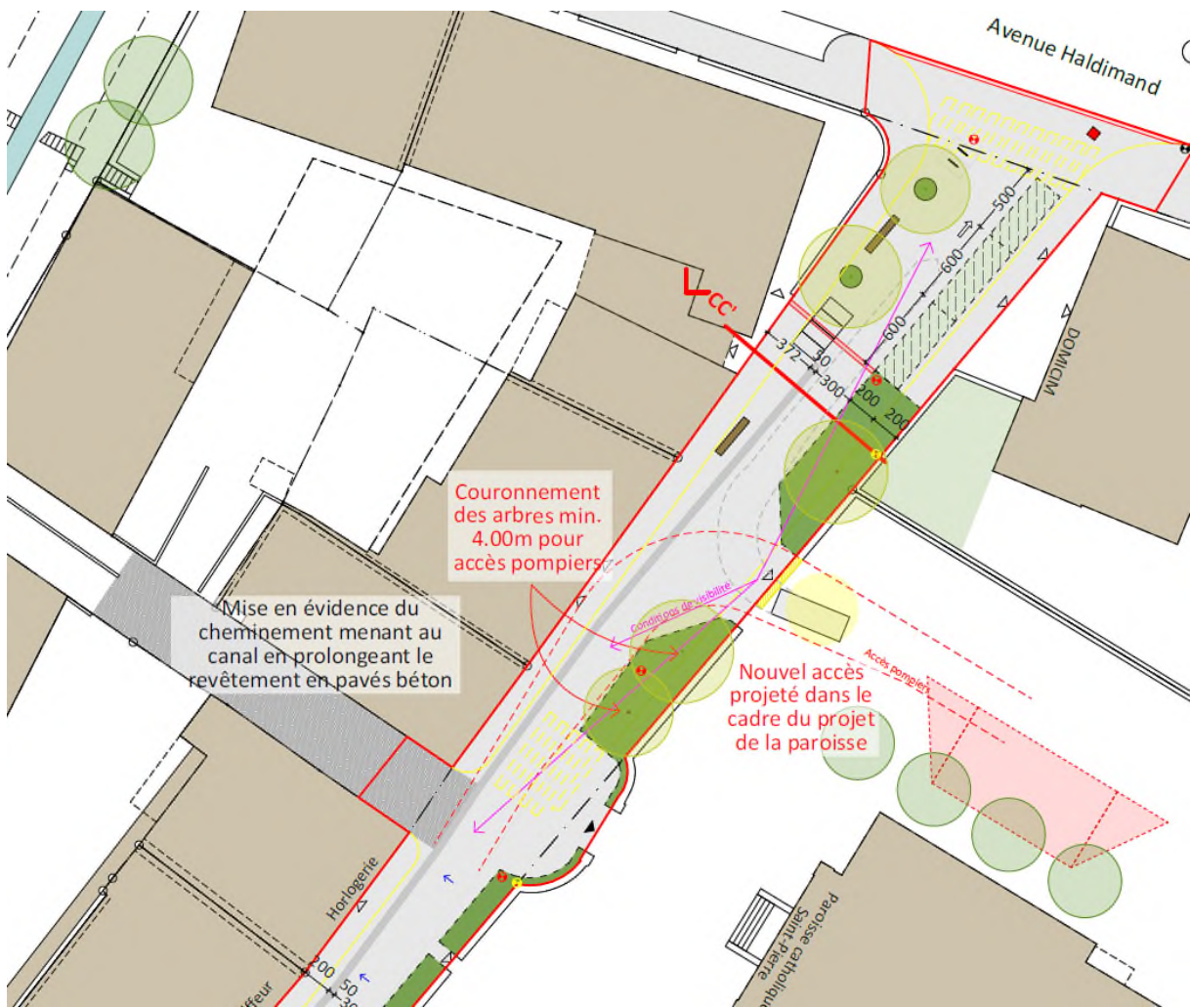


Figure 5 - Extraits du plan, secteurs nord et sud

Traitement du stationnement

Afin de réaliser des espaces verts et conviviaux de qualité, le projet permet de conserver 3 places de stationnement (12 places supprimées), dont l'alternative en stationnement se trouve à 5 minutes à pied sur la place d'Armes. Les distances de visibilité au droit de la future sortie du parking prévue sur la parcelle privée de l'église St-Pierre permettent difficilement le maintien de toutes les places. Cette réduction de l'offre à la Rue de la Maison-Rouge s'inscrit dans les objectifs du Plan climat vaudois de diminuer la part modale des transports individuels motorisés, en particulier dans les centres-villes bénéficiant d'une excellente accessibilité en modes doux et en transports publics.

L'objectif est de mettre en place une politique de stationnement cohérente. De nombreuses solutions de stationnement pour les résidents, principaux impactés par la suppression de places de parc sur la rue, existent en suffisance à proximité (Av. Haldimand, Rue de la Plaine, parking du Château). Les visiteurs peuvent stationner dans les parkings de la Place d'Armes et de l'Ancien-Stand situés à moins de cinq minutes de la Rue de la Maison-Rouge. Il sera notamment important d'étudier la gestion des livraisons pour les commerces et les zones de dépose minute pour la Fondation Entre-Lacs.

Projets connexes

Le réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge est lié aux projets suivants :

- Réaménagement de la Rue de la Plaine : l'aménagement de cette rue est prévu en plusieurs étapes. En l'état, il est prévu d'intervenir à moyen terme sur le parvis du Château (place située devant la laiterie), à proximité directe de la Rue de la Maison-Rouge. Ce projet fera l'objet d'un préavis distinct qui sera adressé au Conseil communal ultérieurement. La planification de ces deux projets sera étroitement coordonnée.
- Réorganisation du trafic au centre-ville : dans le cadre des réflexions en cours au centre-ville et du projet de parking de la Place d'Armes, la Municipalité a validé, sur le principe, la fermeture au trafic de la rue de l'Ancien-Stand et du goulet du Casino. De plus, la réorganisation du trafic de transit par la gestion des carrefours de l'Ancienne-Douane et Haldimand-Cordey offrent l'opportunité de modérer le trafic à la Rue des Remparts, la Rue Haldimand et la Rue de la Plaine. L'ensemble de ces mesures auront un impact positif sur la Rue de la Maison-Rouge et doivent être prises en compte dans l'aménagement.
- Aménagement de l'église St-Pierre : dans le périmètre de la rue se trouve l'église St-Pierre où le projet développé par la paroisse catholique (parcelle 2092) prévoit d'aménager un nouvel accès au parking de l'église Saint-Pierre. Cet accès a ainsi pu être intégré à la version finale de l'étude présentée dans ce préavis.

Communication

L'objectif est de concevoir un espace public de qualité, convivial et répondant au mieux aux attentes de chacune et chacun. En raison des enjeux du projet, la Municipalité prévoit, une séance d'information avant la mise à l'enquête publique, de manière à répondre aux interrogations et aux besoins des résidents et des commerces/services de la rue. Il est par ailleurs à noter que le projet de réaménagement a été présenté à la Commission consultative Urbanisme et mobilité le 3 mai dernier et qu'il a globalement été accueilli très favorablement.

Procédures suivies et à venir

Le réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge fait l'objet d'une procédure fondée sur la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou) en tant que projet routier communal. Etant donné le souhait de la Municipalité de garantir une réalisation dès que possible afin de se coordonner avec la rénovation prioritaire des réseaux souterrains, le présent préavis permettra la finalisation l'étude d'avant-projet (phase SIA 31) suite à l'examen préalable du Canton intervenu le 31 mai 2022. Il permettra également de financer le projet de l'ouvrage (phase SIA 32) qui sera finalisé et adapté selon les remarques des services de l'Etat pour une mise à l'enquête au troisième trimestre 2023. Enfin le projet d'exécution (phase SIA 51) pourra être conduit en vue d'une réalisation de l'aménagement dès 2024-2025.

Le chantier démarrera dès l'adoption du projet et du crédit d'ouvrage par le Conseil communal, puis suivra l'approbation du DCIRH (Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines), selon la procédure prévue aux articles 13 et suivants LRou.

Planning prévu

En l'état, voici le planning intentionnel prévu pour les prochaines étapes :

Etape	Délai
Préavis positif de la DGMR lors de l'examen préalable	31.05.2022 (déjà reçu)
Demande de crédit d'étude pour les études de projet (y.c appel d'offres en vue de la réalisation)	4 ^e trimestre 2022
Finalisation de l'avant-projet (SIA 31)	1 ^{er} trimestre 2023
Projet de l'ouvrage (SIA 32)	2 ^e trimestre 2023
Présentation publique/conférence de presse	2 ^e trimestre 2023
Enquête publique (SIA 33)	3 ^e trimestre 2023
Traitement des oppositions éventuelles	4 ^e trimestre 2023 et 1 ^{er} trimestre 2024
Appel d'offres travaux (SIA 41)	1 ^{er} trimestre 2024
Demande de crédit d'ouvrage et préavis au Conseil communal	2 ^e trimestre 2024
Projet d'exécution (SIA 51) et demande de subvention à la Confédération (PA4)	2 ^e et 3 ^e trimestre 2024
Approbation par le DIRH	4 ^e trimestre 2024
Début du chantier	Printemps 2025
Exécution de l'ouvrage (SIA 52)	2024-2025
Mise en service (SIA 53)	1 ^{er} trimestre 2026

Tableau 1 – Calendrier intentionnel

Coûts et financement

Devis de l'ouvrage (+-20%) - Indicatif

L'étude d'avant-projet sommaire a devisé les coûts d'ouvrage suivants :

Aménagement de surface (génie civil)	450'000 CHF
Aménagements paysagers et mobilier urbain	85'000 CHF
Fouilles et équipements des réseaux souterrains	930'000 CHF
Autres (installation, etc.)	50'000 CHF
Honoraires	200'000 CHF
Divers et imprévus	215'000 CHF
TOTAL	1'930'000 CHF

Tableau 2 : Devis de l'ouvrage évalué dans le cadre de l'étude d'avant-projet sommaire (+/- 20 %)

Les aménagements de surface et souterrains ont été devisés séparément. Ce montant devra encore être consolidé en prenant en compte l'aménagement dans son ensemble.

Investissements futurs et subventions

Le plan des investissements 2022-2031 prévoit, pour ce projet, les montants suivants :

- Ligne 6042 « Rue de la Maison Rouge (surface) » : 1'000'000 CHF
- Ligne 8039 « Maison-Rouge (E + G + EL + EP + STE) » : 930'000 CHF

TOTAL **1'930'000 CHF**

A noter que si le projet reçoit l'aval de la Confédération pour une subvention dans le cadre du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), le montant correspondant pourra être déduit du coût net, à la charge de la Ville, de l'aménagement en surface. A ce jour, le dossier est toujours à l'examen et est en discussion entre le Bureau d'AggloY et la Confédération.

Par ailleurs, le montant prévu pour les aménagements en sous-sol (ligne 8039 du plan des investissements) ne comprend pas les fouilles archéologiques potentiellement nécessaires pour cette rue. Une coordination est effectuée avec le Canton pour régler cette problématique.

Crédit d'étude

Par le présent préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit d'étude pour financer les études de projet suivantes :

N°SIA	Phase	Etude à conduire	Coût
31	Avant-projet	Avant-projet suite au retour de l'examen préalable	CHF 35'000
		Etudes spécifiques (géomètre, livraisons, pourcent culturel, etc)	
32	Projet de l'ouvrage	Etude paysagère	CHF 80'000
		Etude réseaux souterrains	
		Etude surface routière	
		Etude géotechnique/sous-sol	
33	Procédures de demande d'autorisation	Accompagnement (impression des plans, suivi des oppositions)	CHF 10'000
41	Appel d'offre travaux		CHF 15'000
51	Projet d'exécution	-	CHF 40'000
	Réserve 10 %	-	CHF 20'000
Total			CHF 200'000

Compte tenu du planning, les coûts relatifs à la finalisation de l'avant-projet, notamment (phase SIA 31) et au projet d'exécution (phase SIA 51) sont inclus dans le crédit d'étude demandé dans le présent préavis. Cela permettra, d'une part, de pouvoir lancer la suite des études dès l'obtention du crédit et, d'autre part, de pouvoir engager rapidement la suite des démarches une fois l'enquête publique terminée et les éventuelles oppositions levées.

Au vu de ces éléments, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit d'étude de CHF 200'000.-, nécessaire au financement de ces études.

Financement

Le montant de ce crédit d'étude est compris dans les montants de CHF 1'000'000.- mentionné à la ligne 6042 « Rue de la Maison Rouge (surface) » et de CHF 930'000.- mentionné à la ligne 8039 « Maison-Rouge (E + G + EL + EP + STE) » du plan des investissements 2022-2031.

Charges annuelles

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 41'300.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi CHF 1'300.- et l'amortissement CHF 40'000.-. La dépense sera amortie sur 5 ans.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :


Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les études nécessaires au réaménagement de la Rue de la Maison-Rouge.

Article 2: Un crédit d'étude de CHF 200'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.941000.22 « Crédit d'étude rue de la Maison Rouge » et amortie en 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Dessemontet



Le Secrétaire :


F. Zürcher

Déléguée de la Municipalité : Mme Brenda Tuosto, municipale en charge du dicastère Mobilité - Travaux et environnement